





Appel à Contribution dans le cadre de la Démarche de réflexion et d'expertise en vue d'un consensus sur le périmètre de l'observation en Protection de l'Enfance

Les acteurs du champ de la Protection de l'Enfance qui souhaitent verser leur contribution au débat, peuvent le faire selon les conditions suivantes :

- 1/ Auteur identifié
- 2/ Texte d'une capacité maximale de 9000 signes (soit 3 pages)
- 3/- Transmission par voie électronique à Direction ONED : direction@oned.gouv.fr
- 4/ Dépôt au plus tard le 15 mai 2013